



PROJET DE CONSTRUCTION DU QUARTIER CULTUREL ET CREATIF DE COTONOU (QCC)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU QUARTIER CULTUREL ET CREATIF DE COTONOU (QCC)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

APPEL D'OFFRES N° N° 040/SImAU/DG/DO/DAF/DJ/CPM DU 19/12/2024

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

BULLETIN N° 04 DE REPONSES AUX QUESTIONS

Les questions-réponses sont consignées dans le tableau ci-après :

N°	QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES	REPONSES
1	Nous remarquons que dans les plans ensembles du projet ils se trouvent : 3 fois le type A de ATELIERS ET RESIDENCES d'ARTISTES 2 fois le type B de ATELIERS ET RESIDENCES d'ARTISTES 2 fois le type C de ATELIERS ET RESIDENCES d'ARTISTES 3 fois le restaurant 3 fois wagon bar a jus Contrairement dans les DPGF et le récapitulatif général, les types mentionnés ci-dessus ne sont pas multipliés par le nombre de répétition de chaque type. Veuillez-nous indiquez la méthode qui vous convient pour l'intervention des prix dans le total global.	Dans le projet il y a : - 4 ARA type A (et non 3) - 2 ARA types B, - 2 ARA type C, - 3 blocs de restaurants (soit 6 restaurants) - 3 Wagons bar à jus Veuillez considérer le DPGF de base et ignorer tous les doublons.

2	Les DQE de structure et gros-œuvre pour les WAGONS n'existent pas dans les liens partagés de votre part. Vous envoyerez les DQE dans un prochain addendum ?	La partie structure du DQE des wagons concerne uniquement la structure métallique. Respecter le DQE et les pièces écrites.
3	Dans le cadre de préparation de notre dossier de soumission pour les travaux de construction du Quartier Culturel et Créatif de Cotonou, nous venons par la présente solliciter le report de la limite de dépôt des offres pour le 20 avril 2025. Cette prorogation, nous l'espérons si intervenait nous permettrait d'intégrer les éléments techniques de précision de l'addendum N°3 datant du 28 Février 2025 Comptant sur votre adhésion à notre demande, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.	La date limite de soumission des offres est reportée au 10 avril 2025. L'addendum N°04 du 14 mars 2025 est pris en conséquence.
4	Terrasses inaccessibles et accessibles : elles ont toutes été considérées avec une isolation PIR 70mm pour satisfaire à l'exigence $R > 2.82 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{K/W}$, à vérifier toutefois si l'ensemble de ces surfaces est isolée ou s'il y a des parties non isolées	Nous avons appliqué les règles relatives à la mise en œuvre des étanchéités en toiture terrasse. La plupart des toitures sont considérées comme inaccessibles (toiture technique, accès prévu que pour les entretiens des équipements et non une exploitation courante). Si avis contraire dans certains cas, nous soumettrons les DTU correspondants pour avis. Toutes les surfaces des terrasses inaccessibles et accessibles doivent être isolées pour satisfaire l'exigence de la résistance thermique.
5	Bâtiment Logistique : des pièces graphiques et le CCTP indiquent un système autoprotégé, mais j'ai aussi un plan de repérage qui indique plutôt un système sous gravillons, à confirmer	L'étanchéité de la terrasse inaccessible est une étanchéité bicouche auto protégée
6	Pôle Loisirs : le quantitatif indique 3390 m ² autoprotégés et 484 m ² accessibles, mais des pièces graphiques semblent montrer la répartition inverse ? Le système décrit par le CCTP n'est pas cohérent avec les éléments graphiques et les indications du quantitatif	La terrasse accessible est celle du bar ouverte et la terrasse inaccessible est le Plancher haut R+1, toiture terrasse technique. Toutefois comme indiqué dans le cadre quantitatif, les entreprises sont invitées à renseigner les quantités après métré pour lequel ils s'engageront dans le cadre du marché global et forfaitaire
7	Food Court et Restaurant : idem, les pièces graphiques, le CCTP et le quantitatif se contredisent, s'agit-il bien d'une bicouche autoprotégée qui est souhaitée ?	Oui, prévoir une bicouche c'est bien ce qui est indiqué sur le CCTP et PG.

PARTIE RELEVÉE

COUCHE D'IMPRÉGNATION (EIF)
ÉQUERRE DE RENFORT
RELEVÉ D'ÉTANCHÉITÉ

PARTIE COURANTE

REVÊTEMENT D'ÉTANCHÉITÉ
2ÈME MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ
ISOLANT THERMIQUE
2ÈME COUCHE D'IMPRÉGNATION (EIF)
1ÈRE MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ
1ÈRE COUCHE D'IMPRÉGNATION (EIF)
FORME DE PENTE
ÉLÉMENT PORTEUR

ÉQUERRE DE RENFORT

NB : Toutes les cotations sont en mm

		Étanchéité courante ✓ 1^{ère} couche d'étanchéité de type SOPRASTICK SI 4 ou équivalent, mise en œuvre en semi-indépendance par autocollage. Les joints de recouvrements longitudinaux de 6 cm sont autocollés, ✓ 2^{nde} couche d'étanchéité autoprotégée soudée en plein de type ÉLASTOPHÈNE FLAM 25 AR T3 ou équivalent. Compris traitement des joints de dilatation et des autres points singuliers (reliefs, rives, seuils, évacuation d'EP, etc...) conformément au DTU 43 et à l'Avis Technique du système mis en œuvre. Document Technique d'Application (DTA) ou Avis Techniques (AT) à transmettre au Bureau de Contrôle. Localisation : Toiture terrasse suivant plans, coupes et détails architecte.
8	Sur le quantitatif, pour Boutiques, Food Court, Galerie d'Art et Pôle Loisirs, j'ai un item « terrasse inaccessible asphalte », qui totalise 3612.86 m² pour l'ensemble des bâtiments. Mais je ne comprends pas le système souhaité, je n'ai pu trouver aucune pièce graphique ou indication du CCTP à ce sujet. Le quantitatif indique à la fois « inaccessible » et « en cursive », ce qui se contredit, et semble évoquer une étanchéité liquide mais je ne vois pas le rapport avec l'asphalte... Si tu peux avoir confirmation de ce à quoi cela correspond	Partir sur les prestations mentionnées dans le DQE. Nous ne trouvons pas les incohérences citées. Comme indiqué plus haut, la toiture inaccessible > PH R+1 du bâtiment

		<table><tr><td>4</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>5</td><td></td><td>TERRASSES ACCESSIBLES</td><td></td><td></td></tr><tr><td>6</td><td></td><td>Terrasses accessibles - Autoprotégée (Complexe d'étanchéité en toiture)</td><td>m²</td><td>484,00</td></tr><tr><td>7</td><td></td><td>Terrasses accessibles - Asphalte (étanchéité liquide en toiture)</td><td>m²</td><td></td></tr><tr><td>8</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>9</td><td></td><td>TERRASSES INACCESSIBLES</td><td></td><td></td></tr><tr><td>10</td><td></td><td>Terrasses inaccessibles - Autoprotégée (Complexe d'étanchéité en toiture)</td><td>m²</td><td>3390,00</td></tr><tr><td>11</td><td></td><td>Terrasses inaccessibles - Asphalte (étanchéité liquide en toiture)</td><td>m²</td><td></td></tr><tr><td>12</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>13</td><td></td><td>ÉTANCHEITE DES SALLES D'EAUX</td><td>m²</td><td>215,00</td></tr><tr><td>14</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>15</td><td></td><td>ÉTANCHEITE DES EDICULES</td><td>Ens</td><td>2</td></tr><tr><td>16</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>17</td><td></td><td>ETANCHEITE SOUS CENTRALE DE TRAITEMENT D'AIR</td><td>Ens</td><td>18</td></tr><tr><td>18</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>19</td><td></td><td>TRAVAUX DIVERS</td><td></td><td></td></tr><tr><td>20</td><td></td><td>Descentes d'eaux pluviales extérieures + crapaudines</td><td>u</td><td>12</td></tr><tr><td>21</td><td></td><td>Sorties de câble</td><td>Ens</td><td>12</td></tr><tr><td>22</td><td></td><td>Couvertines</td><td>Ens</td><td>1</td></tr><tr><td>23</td><td></td><td>Essais</td><td>Ens</td><td>3</td></tr><tr><td>24</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>25</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>26</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>27</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>Sous-total Etanchéité</td><td>Ens</td></tr></table>	4					5		TERRASSES ACCESSIBLES			6		Terrasses accessibles - Autoprotégée (Complexe d'étanchéité en toiture)	m²	484,00	7		Terrasses accessibles - Asphalte (étanchéité liquide en toiture)	m²		8					9		TERRASSES INACCESSIBLES			10		Terrasses inaccessibles - Autoprotégée (Complexe d'étanchéité en toiture)	m²	3390,00	11		Terrasses inaccessibles - Asphalte (étanchéité liquide en toiture)	m²		12					13		ÉTANCHEITE DES SALLES D'EAUX	m²	215,00	14					15		ÉTANCHEITE DES EDICULES	Ens	2	16					17		ETANCHEITE SOUS CENTRALE DE TRAITEMENT D'AIR	Ens	18	18					19		TRAVAUX DIVERS			20		Descentes d'eaux pluviales extérieures + crapaudines	u	12	21		Sorties de câble	Ens	12	22		Couvertines	Ens	1	23		Essais	Ens	3	24					25					26					27								Sous-total Etanchéité	Ens
4																																																																																																																															
5		TERRASSES ACCESSIBLES																																																																																																																													
6		Terrasses accessibles - Autoprotégée (Complexe d'étanchéité en toiture)	m²	484,00																																																																																																																											
7		Terrasses accessibles - Asphalte (étanchéité liquide en toiture)	m²																																																																																																																												
8																																																																																																																															
9		TERRASSES INACCESSIBLES																																																																																																																													
10		Terrasses inaccessibles - Autoprotégée (Complexe d'étanchéité en toiture)	m²	3390,00																																																																																																																											
11		Terrasses inaccessibles - Asphalte (étanchéité liquide en toiture)	m²																																																																																																																												
12																																																																																																																															
13		ÉTANCHEITE DES SALLES D'EAUX	m²	215,00																																																																																																																											
14																																																																																																																															
15		ÉTANCHEITE DES EDICULES	Ens	2																																																																																																																											
16																																																																																																																															
17		ETANCHEITE SOUS CENTRALE DE TRAITEMENT D'AIR	Ens	18																																																																																																																											
18																																																																																																																															
19		TRAVAUX DIVERS																																																																																																																													
20		Descentes d'eaux pluviales extérieures + crapaudines	u	12																																																																																																																											
21		Sorties de câble	Ens	12																																																																																																																											
22		Couvertines	Ens	1																																																																																																																											
23		Essais	Ens	3																																																																																																																											
24																																																																																																																															
25																																																																																																																															
26																																																																																																																															
27																																																																																																																															
			Sous-total Etanchéité	Ens																																																																																																																											
9	Dans les documents de l'addendum 2, les DPGF des wagons 2 et 3 sont disponibles pour le lot 2, mais ne sont pas disponibles pour le lot 3. Veuillez les fournir.	Les DPGF, BPU, CCTP et PIECES GRAPHIQUES des WAGONS sont disponibles pour le LOT 03 « CEA » dans le dossier Addendum 02 diffusé																																																																																																																													